



FICHE ÉCLAIR : Le Canada demande la formation d'un groupe spécial concernant les subventions américaines à l'agriculture



Le 8 novembre 2007, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il demanderait, lors de la réunion du 19 novembre de l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC, la formation d'un groupe spécial de règlement des différends concernant les subventions américaines à l'agriculture.

La position du Canada

Le Canada demande la formation d'un groupe spécial parce qu'il estime que les États-Unis ont accordé des subventions à l'agriculture qui ont faussé les échanges au-delà des engagements qu'ils ont pris à l'OMC. Aux termes de leurs engagements portant sur le niveau total de la mesure globale de soutien (MGS) en vertu de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, les États-Unis ont convenu que leur niveau de soutien interne qui fausse le commerce ne dépasserait pas 9,9 milliards de dollars américains en 1999 et 19,1 milliards de dollars américains chaque année subséquente.

Le Canada désapprouve la manière dont les États-Unis classifient un certain nombre de leurs programmes de subventions lorsqu'ils calculent leurs subventions, qui faussent le commerce. Le Canada est d'avis que, si l'on comptabilise correctement ces programmes selon l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, les subventions américaines qui faussent le commerce ont dépassé les engagements des États-Unis envers l'OMC en 1999, 2000, 2001, 2002, 2004 et 2005.

La plupart de ces subventions découlent de la loi agricole américaine (Farm Bill) et visent un vaste éventail de produits agricoles. Le Congrès américain devrait adopter sous peu une nouvelle loi agricole pour 2008-2013. Toutefois, les propositions étudiées par le Congrès ne tiennent pas compte des préoccupations du Canada relatives à l'OMC.

Chronologie

Le 7 février 2007

- Le Canada tient des consultations avec les États-Unis sur leurs subventions à l'agriculture qui faussent le commerce. Huit autres pays membres de l'OMC, y compris le Brésil, participent en tant que tierces parties à ces consultations. (Prière de vous reporter au communiqué du 8 janvier 2007 – [Le Canada demande la tenue de consultations à l'OMC sur les subventions américaines à l'agriculture](#))

Le 8 juin 2007

- Le Canada annonce qu'il fera une demande initiale en vue de la formation d'un groupe spécial. Cette demande porte sur le niveau des subventions internes à l'agriculture qui faussent le commerce ainsi que sur certaines mesures de garantie des crédits à l'exportation. Les États-Unis s'opposent à cette première demande concernant la formation d'un groupe spécial à la réunion du 20 juin de l'ORD (comme l'autorisent les règles de l'OMC). (Prière de vous reporter au communiqué du 8 juin 2007 – [Le Canada demande la formation d'un groupe spécial de l'OMC concernant les subventions américaines à l'agriculture](#))

Le 22 août 2007

- Le Canada, en tant que tierce partie, participe aux consultations tenues par le Brésil sur les États-Unis et leur soutien interne qui fausse le commerce. Huit autres pays membres de l'OMC participent en tant que tierces parties à ces consultations.

Le 8 novembre 2007

- Le gouvernement du Canada annonce qu'il demandera la formation d'un groupe spécial de règlement des différends sur la question du montant des subventions américaines à l'agriculture qui faussent le commerce. Cette nouvelle demande ne concerne pas les mesures de garantie des crédits à l'exportation, étant donné que cette question est maintenant étudiée par un autre groupe spécial de l'OMC. (Prière de vous reporter au communiqué du 8 novembre 2007 – [Le Canada demande la formation d'un nouveau groupe spécial de L'OMC sur les subventions agricoles américaines](#))

Pour de plus amples renseignements au sujet du processus de règlement des différends de l'OMC, veuillez consulter le site Web de l'OMC à l'adresse suivante :

http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/disp1_f.htm